

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE À BAIE-COMEAU, LE 25 JANVIER 2021, PAR ZOOM, PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR YVES CÔTÉ, PRÉSIDENT.

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Catherine Conroy, parent district #1
Madame Lucie Charbonneau, parent district # 2
Madame Marie-Pier Fortier, parent district #3
Monsieur Yves Côté, parent district # 4
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 5

Madame Chantal Bérubé, personnel
Madame Jennyfer Gravel, personnel
Madame Patricia Lavoie, personnel
Madame Geneviève Lévesque, personnel
Monsieur Danny Bourque, personnel

Madame Emmy Foster, membre de la communauté
Madame Gladys Tremblay, membre de la communauté
Monsieur Pierre LeBreux, membre de la communauté
Monsieur Luc Rioux, membre de la communauté
Monsieur Simon Thériault, membre de la communauté

PARTICIPENT :

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale
Madame Manon Couturier, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote
Madame Chantal Giguère, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET PRESTATION DU SERMENT

La séance est ouverte à 19 h.

L'avis de convocation ayant été transmis à tous les membres en respect des règles de fonctionnement et la majorité des membres en poste étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

M. Côté souhaite la bienvenue à Mme Catherine Conroy, nouvelle administratrice issue des parents. Elle est invitée à signer une déclaration sous serment dans laquelle elle déclare qu'elle remplira fidèlement les devoirs de sa charge de membre du conseil d'administration au meilleur de son jugement et de sa capacité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES

CA-2021-01/01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre LeBreux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant au point 14.1 : Groupe Teams et en laissant le point des questions diverses ouvert

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2020

CA-2021-01/02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Thériault et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 30 novembre 2020 tel que déposé.

Un membre du CA aimerait connaître quelles auraient été les conséquences d'un refus, par le CA, d'adopter les modifications proposées pour le calendrier scolaire 2020-2021. En réponse, Mme Desrosiers précise qu'une nouvelle version aurait été travaillée et soumise à nouveau aux consultations usuelles.

3.1 Suivis du procès-verbal

Aucun suivi à effectuer.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Aucun élément à souligner.

5. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1 Plan d'engagement vers la réussite et présentation du rapport annuel

Mme Desrosiers présente les grandes lignes du rapport annuel 2019-2020. Le document intégral est disponible sur le site Internet du centre de services scolaire.

Mme Desrosiers présente deux articles qui furent publiés dans la revue Savoir. Il s'agit de deux projets et/ou activités vécus dans nos écoles.

5.2 État des dossiers clés

Une correspondance a été transmise ce matin par une ancienne employée à quelques membres du conseil d'administration. Mme Desrosiers, en toute transparence, fait le point sur le dossier, qui sera géré par la direction générale, en collaboration avec la direction des ressources humaines, le tout, conformément au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs.

Mme Desrosiers nous informe de quelques rencontres auxquelles elle a participé, dont une avec l'Institut national des mines et avec RAP Côte-Nord.

Il est question également du retour en classe en janvier, qui s'est bien déroulé.

5.3 Attestation de la Directrice générale

Mme Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale en date du 25 janvier 2021, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Demande de cession Ville de Baie-Comeau

Pour faire suite à la demande accordée en novembre dernier en faveur de la Ville de Baie-Comeau visant à obtenir une servitude de passage pour alimenter la future maison des aînés qui sera située sur un terrain appartenant au centre de services scolaire (entre l'école secondaire Serge-Bouchard et l'édifice André-Jacob), la Ville de Baie-Comeau nous présente une nouvelle demande, soit celle de lui céder la conduite pluviale appartenant au centre de services scolaire qui est également située dans la ruelle (entre la rue Jalbert et le boulevard Blanche).

En effet, le promoteur du projet exige que le branchement pluvial soit fait sur cette ruelle et la ville n'a pas de conduite pluviale à cet endroit. La servitude de passage ayant été accordée par le CSSE en novembre dernier est insuffisante pour y construire une nouvelle conduite pluviale puisqu'elle avait pour objectif de régulariser l'empiètement des conduites existantes d'eau potable et d'eaux usées de la Ville.

La superficie de la servitude de passage déjà accordée serait donc modifiée pour y inclure cette conduite.

CA-2021-01/03

CONSIDÉRANT que la résolution du CSSE datée du 30 novembre 2020 accordait une servitude de passage pour les conduites d'eaux usées et d'eau potable de la Ville de Baie-Comeau qui sont situées sur le terrain appartenant au CSSE;

CONSIDÉRANT que la cession de la conduite pluviale appartenant au CSSE est également nécessaire en vue de l'alimentation de la future maison des aînés;

CONSIDÉRANT que tous les frais afférents (notaire, arpenteur, etc.) seront à la charge de la Ville de Baie-Comeau;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** à l'unanimité :

- Que la conduite pluviale d'une longueur de 227,09 mètres, située sur le lot 4 304 061, et appartenant au CSSE soit cédée à la Ville de Baie-Comeau pour la somme de 1 \$.
- Que les puisards et branchements latéraux resteront la propriété du CSSE, excepté les trois puisards de l'extrémité droite (est) qui font partie intégrante de la conduite à céder à la ville.
- Que la servitude de passage nécessaire pour régulariser l'empiètement sur ce lot des conduites d'eau potable, d'eaux usées et pluviale sera d'une superficie de 2 883,69 m².
- Que Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, soit mandatée à signer le contrat de cession et l'acte de servitude à intervenir avec la Ville de Baie-Comeau et à prendre toute autre mesure nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

6.2 Nomination Comité Gouvernance

Avec l'entrée en poste de Mme Catherine Conroy, il y a lieu de combler le poste vacant au sein du comité Gouvernance.

CA-2021-01/04

IL EST PROPOSÉ par Mme Patricia Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité de désigner Mme Catherine Conroy pour siéger au comité Gouvernance.

7. SERVICES ÉDUCATIFS

7.1 Critères d'inscription et d'admission

Les critères d'inscription et d'admission doivent être modifiés à la suite des modifications apportées à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique lors de l'adoption du projet de loi 40. Deux nouveaux critères doivent être ajoutés, soit la fratrie et l'historique de fréquentation dans l'école. Les critères proposés ont donc été ajustés pour tenir compte de ces éléments.

Le comité de parents a été consulté comme prévu à la LIP.

CA-2021-01/05

IL EST PROPOSÉ par M. Danny Bourque et **RÉSOLU** d'adopter les critères d'admission et d'inscription 2021-2022 pour l'enseignement préscolaire/primaire et pour l'enseignement secondaire, tel que déposés.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Calendriers scolaires 2021-2022

Une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour l'adoption des calendriers scolaires (secteur Jeunes) de l'année 2021-2022.

Les instances syndicales ont été consultées comme il se doit.

Un administrateur questionne la date identifiée pour la deuxième étape qui serait trop proche des dates d'admission dans les cégeps ou autre établissement d'enseignement. Le sujet sera porté à l'attention du comité de gestion et des directions la semaine prochaine

et un suivi sera fait lors de la séance de mars. Mme Desrosiers suggère d'en faire l'adoption ce soir, avec possibilité d'amendements à la séance du mois de mars.

CA-2021-01/06

IL EST PROPOSÉ par Mme Gladys Tremblay et **RÉSOLU** que les calendriers scolaires primaire et secondaire (secteur Jeunes) 2021-2022 soit adoptés tel que déposés.

9. RESSOURCES MATÉRIELLES

9.1 Autorisation de dépassement de coût

En vertu de l'article 40 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, une autorisation du conseil d'administration est nécessaire pour procéder aux travaux de décontamination à l'école Ste-Marie de Ragueneau, puisque ceux-ci représentent une dépense supplémentaire de plus de 20 % du coût initial du contrat. En effet, le dépassement de coût représente 328 977,20 \$, soit une dépense supplémentaire évaluée à 39,53 % par rapport au coût initial du contrat (832 184,08 \$).

CA-2021-01/07

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre LeBreux et **RÉSOLU** d'autoriser le dépassement de coût représentant 39,53 % du montant initial du contrat pour la réalisation de travaux de décontamination des sols à l'école Ste-Marie de Ragueneau dans le cadre du projet de remplacement de l'enveloppe extérieure de l'école Sainte-Marie de Ragueneau (phase 2).

10. RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 Nouvel emprunt – Auditorium de Forestville

Une résolution est nécessaire pour l'avancement du projet.

CA-2021-01/08

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de l'Estuaire (le « Centre de services scolaire ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 2 250 000 \$, et ce, aux fins de financer le projet intitulé Une salle pour la Haute-Côte-Nord (le « Projet »), pour lequel une subvention a été accordée par la ministre de la Culture et des Communications (la « Ministre ») dans le cadre du Programme Aide aux immobilisations (le « Programme »);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, le Centre de services scolaire souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé le Centre de services scolaire a institué ce régime d'emprunts spécifique;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à long terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Simon Thériault et **RÉSOLU** :

1. QU'un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2022, soit institué afin d'autoriser le Centre de services scolaire à emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 2 250 000 \$, pour financer le Projet réalisé dans le cadre du programme;

2. QU'aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par le Centre de services scolaire;

3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :

- a) Tout emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme unique, à intervenir entre le Centre de services scolaire et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et chaque emprunt sera régi par cette convention de prêt;
- b) Chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada;
- d) Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
- e) Afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour le Centre de services scolaire la subvention à recevoir du Ministre pour le financement du Projet, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre le Centre de services scolaire et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

4. QUE le Centre de services scolaire soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion applicables à l'emprunt;

5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : la directrice générale, la directrice générale adjointe ou la directrice des Ressources financières, du Centre de services scolaire, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom du Centre de services scolaire, à signer la convention de prêt, tout acte d'hypothèque et tout billet, à consentir à toutes les clauses et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

6. QUE, dans la mesure où le Centre de services scolaire a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

11. RESSOURCES INFORMATIQUES

Pas de sujet.

12. TRANSPORT SCOLAIRE

Pas de sujet.

13. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

13.1 Demande de licence moitié-moitié

Le Centre de services scolaire de l'Estuaire souhaite obtenir une licence de tirage pour lui permettre de faire des tirages de type moitié-moitié. La demande sera formulée au nom du Centre de services scolaire de l'Estuaire et tous les établissements seront identifiés comme des organismes faisant partie du regroupement, de sorte qu'ils puissent profiter de la licence.

CA-2021-01/09

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lévesque, appuyé de Mme Lucie Charbonneau et **RÉSOLU** à l'unanimité que Madame Chantal Giguère, secrétaire générale, soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

14. QUESTIONS DIVERSES

14.1 Groupe Teams

Madame Desrosiers informe les membres du CA qu'un groupe Teams sera créé afin d'y déposer les documents des rencontres. Ce groupe remplacera l'envoi des documents par courriel. Une procédure sera transmise aux membres pour accéder au groupe.

14.2 Démarches de fermeture

Un membre questionne la suite du dossier de maintien ou de fermeture d'écoles, abordé lors du comité de travail tenu en novembre dernier. Considérant que la rencontre de ce soir se tient pas Zoom, il fut jugé plus opportun de reporter les discussions en mars.

15. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS

Le comité de vérification est prévu lundi, le 1^{er} février 2021.

Le comité de gouvernance est fixé au 15 février 2021.

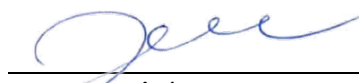
Les convocations suivront.

16. HUIS CLOS

Pas de huis clos tenu.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Chantal Bérubé propose la levée de la séance, il est 20h06.



M. Yves Côté
Président du conseil d'administration



Me Chantal Giguère
Secrétaire générale